

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DGRI 70 Subvention (80 000 euros) et convention avec l'Institut de la Culture de Barcelone (ICUB) pour la participation de Paris à la Mercè, à Barcelone, du 22 au 25 septembre 2016.

MM. Patrick KLUGMAN et Bruno JULLIARD, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'Institut de la Culture de Barcelone (ICUB), situé Palais de la Virreina, N° 99 La Rambla, 08002 Barcelone, pour la participation de Paris à la Mercè ;

Sur le rapport présenté par MM. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^e Commission, et Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire est autorisée à signer une convention avec l'Institut de la Culture de Barcelone (ICUB), situé Palais de la Virreina, N° 99 La Rambla, 08002 Barcelone, pour la participation de Paris au festival de la Mercè.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 80 000 euros est attribuée à l'Institut de la Culture de Barcelone (ICUB), NIF P-5890006-I.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, article 6574 et au chapitre 11, article 62878, Fonction 048, Fonds 120, CFI 07 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO